

**DESCRIPTION ET RÈGLES**EN VIGUEUR À COMPTER DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2019**L'AVANTAGE ACCÈS AU  
SALON ODYSSEE DESJARDINS**

Venez vous détendre au salon Odyssee Desjardins de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal en attendant le départ de votre vol international. Sur simple présentation de votre carte de crédit Desjardins Odyssee Visa Infinite Privilege\* et de votre carte d'embarquement, le tout sujet aux règles ci-dessous.

Le salon Odyssee Desjardins est situé à **proximité de la porte 63 de la jetée internationale** et comprend notamment :

- Des bouchées et des breuvages;
- Des espaces confortables pour vous détendre;
- Des journaux et des magazines;
- L'accès à Internet sans fil.

**RÈGLES APPLICABLES À L'AVANTAGE  
ACCÈS AU SALON ODYSSEE DESJARDINS**

- Vous bénéficiez d'un maximum de **12 accès<sup>1</sup> sans frais par compte par année civile**.
- Lorsque vous avez épuisé ces 12 accès, vous obtenez **un rabais de 50% sur le tarif d'entrée régulier alors applicable**. À chaque visite, vous ou tout autre détenteur du compte pouvez faire profiter de ce rabais<sup>2</sup> à **une autre personne vous accompagnant et à un maximum de 3 enfants<sup>3</sup> de moins de 18 ans**.

- a) L'un des détenteurs doit être présent lors de l'utilisation des accès et du rabais.
- b) Les détenteurs souhaitant entrer au salon Odyssee Desjardins (le « salon ») doivent présenter une carte de crédit Desjardins dont le compte est en règle ainsi qu'un billet ou une carte d'embarquement pour un départ confirmé le jour même. À cette fin, un compte en règle est un compte dont toutes les modalités du contrat régissant l'utilisation de la carte sont respectées et qui n'a pas été suspendu ou fermé.
- c) L'accès au salon est réservé aux détenteurs dont le vol international part d'une porte d'embarquement de la zone internationale, soit de 51 à 68. **Les vols à l'intérieur du Canada ou à destination des États-Unis sont exclus.**
- d) Toute personne mineure qui se présente au salon doit être accompagnée par un adulte.
- e) La Fédération peut, en tout temps, refuser l'accès au salon à un voyageur. La Fédération n'assume aucune responsabilité à l'égard des pertes ou des dommages subis par un visiteur s'étant vu refuser l'accès au salon.
- f) Les termes définis dans le contrat de crédit variable du détenteur ont la même signification dans le cadre des présentes règles.
- g) La Fédération peut, en tout temps, modifier les présentes règles, modifier ou retirer les privilèges d'accès au salon liés à la carte du détenteur et mettre fin en tout ou en partie aux services du salon.
- h) Le salon pourrait ne pas être accessible si sa capacité maximale est atteinte ou pour des raisons indépendantes de la volonté de la Fédération.

<sup>1</sup> Un accès est comptabilisé chaque fois que vous et chaque personne vous accompagnant (excluant les enfants de moins de trois ans) accédez au salon.

<sup>2</sup> À noter que ce rabais n'est applicable qu'une fois par visite, par compte.

<sup>3</sup> Tous les enfants de moins de trois ans sont admis sans frais.

\* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.